

Procès Verbal de la réunion du 1^{er} mars 2010

Le vingt trois février deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **premier mars deux mille dix**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Etude des Comptes Administratifs 2009
- Dossiers de subvention DGE – Projet de sécurisation des voies
- Travaux de débarnage
- Devis sur divers travaux de bâtiments
- Subvention de solidarité Haïti
- Chantiers Loisirs
- Acquisition de terrain
- Questions diverses

☆☆☆☆

L'an deux mille dix, le premier mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent représenté : M. ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 26 janvier 2010

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 26 janvier 2010 le procès verbal s'y rattachant.

Madame Annabelle BOUTIN, appuyée par d'autres conseillers municipaux, fait remarquer à Monsieur le Maire qu'elle aurait souhaité que le vote négatif de la commune de JAZENEUIL lors de la délibération de la Communauté de Communes sur la création de la SEML autour du projet OXALOR, soit expliqué aux membres du conseil communautaire pour qu'ils en connaissent les motivations.

Le procès verbal de la réunion du 26 janvier 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

N°2010 - 15 – Etude des Comptes Administratifs 2009

Monsieur le Maire communique les comptes Administratifs 2009 du budget principal Commune et du budget annexe Assainissement afin que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance avant le vote qui aura lieu lors de la prochaine réunion.

N°2010 - 16 – Dotation Globale d'Equipement 2010 Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg - Dossier n°1 (prioritaire) -

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer à la Préfecture une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour aider la Commune à réaliser le programme d'étude et de travaux de sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupe Etude Michel NICOLET de NIORT.

Il rappelle l'ensemble des voies et cheminements concernés par le projet suivant la notice descriptive jointe en annexe du dossier DGE.

Il rappelle également le détail estimatif du projet, et plus précisément, propose de retenir pour la première tranche de travaux les voies ci-dessous :

Estimatif récapitulatif - tranche 1	Coût travaux	Coût études	Total
Placette rue Saint-Jean-Baptiste	148 143,48 €		148 143,48 €
Rue Pictave (entrée de bourg) (pont >Logis de la cour)	82 711,16 € 84 555,14 €		82 711,16 € 84 555,14 €
Carrefour RD94 - RD95	53 409,69 €		53 409,69 €
Rue du Vieux Château	117 753,28 €		117 753,28 €
Sous total travaux	486 572.75 €		
Maîtrise d'œuvre étude 6.48%		31 529.91 €	31 529.91 €
Mission OPC 0.90%		4 379.16 €	4 379.16 €
Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et Espaces		6 300.00 €	6 300.00 €
Relevés Topographiques		35 150.00 €	35 150.00 €
Sous total étude		77 359.07 €	
MONTANT TOTAL HT	486 572.75 €	77 359.07 €	563 931.82 €
T.V.A. 19,6%	95 368.26 €	15 162.38 €	110 530.64 €
MONTANT GLOBAL TTC	581 941.01 €	92 521.45 €	674 462.46 €

Devant l'importance de ce projet, Monsieur le Maire précise qu'il sollicitera une dérogation pour cumuler les aides financières de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Vienne.

Le plan de financement pourrait s'établir provisoirement de la manière suivante :

désignation	Montant € TTC
Coût estimatif de l'opération 563 931.82 € HT	674 462.46
Subvention DGE (23% du HT)	129 704.31
Subvention de la Région Poitou-Charentes	50 000.00
Subvention du Département (30% du HT plafonné à 25000 €) en cours d'instruction	25 000.00
Récupération du FCTVA (15.482% du TTC)	104 420.27
Autofinancement	365 337.88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient la 1^{ère} tranche de travaux définis ci-dessus dans son ensemble
- approuve l'avant projet sommaire établi par le Groupe Etude NICOLET sur ces tronçons,
- adopte l'estimatif prévisionnel de la 1^{ère} tranche ci-dessus pour un montant de 563 931.82 € HT, soit 674 462.46 € TTC,
- adopte le plan de financement ci-dessus,
- sollicite l'aide cumulée de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Vienne pour aider la Commune à sa réalisation, chacun dans le cadre de ses interventions en la matière.

N°2010 - 17 – Travaux de débernage

Monsieur Bernard MACOUIN fait savoir que les travaux de débernage du chemin rural n°91 de la Poinière à la Bernardière ont été confiés à l'entreprise LUSSON RICHARD de COULOMBIERS pour un montant de 1100 € HT, soit 1315.60 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2315 de l'opération « voirie divers ».

Le Conseil Municipal demande un devis pour réaliser également le chemin rural de la Villa Amélie.

N°2010 - 18 – Travaux sur bâtiments

Le Conseil Municipal prend connaissance de plusieurs devis :

Sanitaire du vestiaire sportif

Déplacement d'une canalisation pour éviter le gel

- Devis de l'entreprise PROUTEAU Sébastien de LUSIGNAN : 499 € HT, soit 596.80 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2313 de l'opération « bâtiments divers ».

Maison des Assoc's

Installation d'une minuterie sur éclairage extérieur, de hublots anti-vandalisme, et de blocs de sécurité

- Devis de l'entreprise PROUTEAU Sébastien de LUSIGNAN : 143 € HT, soit 171.03 € TTC.
- Devis de l'entreprise GV'ELEC de JAZENEUIL : 635.20 € HT, soit 759.70 € TTC.

Le Conseil Municipal demande un nouveau devis à l'entreprise PROUTEAU qui n'a pas répondu totalement à la demande.

Rideau de la salle des fêtes

Remplacement du rail et de la courroie d'entraînement du rideau de la salle des fêtes

- Devis de l'entreprise HUGUET THIBAUT de POITIERS : 1680 € HT, soit 2009.28 € TTC.

Le Conseil Municipal demande l'étude d'une autre solution.

Bibliothèque et Maison des Assoc's

Fourniture et mise en place d'un lettrage annonçant la bibliothèque sur sa façade, d'une plaque imprimée annonçant la Maison des Assoc's et d'une plaque pour les toilettes

- Devis de l'entreprise MOREAU de POITIERS : 343 € HT, soit 410.22 € TTC pour la fourniture.
- Devis de l'entreprise Ebénisterie Création de LUSIGNAN : 220 € HT, soit 263.12 € TTC pour la pose
- Devis de l'entreprise □a marque de ROUILLÉ : 877.26 € HT, soit 1049.20 € TTC pour la fourniture et la pose

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise MOREAU et Ebénisterie Création, et demande l'imputation des dépenses en investissement, à l'article 2313 de l'opération « Bibliothèque ».

Atelier municipal

Dallage ciment des cases à agrégats

- Devis de l'entreprise ETAVARD Dominique de ROUILLE : 3000 € HT, soit 3588.00 € TTC.

Le Conseil Municipal demande un autre devis avant de prendre une décision.

Préau de l'espace salle des fêtes

Dallage ciment des cases à agrégats

- Devis de l'entreprise ETAVARD Dominique de ROUILLE : 735 € HT, soit 879.06 € TTC.

Le Conseil Municipal demande un autre devis avant de prendre une décision.

N° 2010 - 19 – Solidarité avec HAÏTI

Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes laisse l'initiative à chaque commune du Canton de manifester sa solidarité pour aider HAÏTI suite aux tremblements de terre du mois de Janvier.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix (10 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 200 € à la Fondation de France Solidarité HAÏTI.

N° 2010 - 20 – Chantiers Loisirs

Comme chaque année, la Communauté de Communes organise des Chantiers Loisirs dans chacune des communes du Canton.

En ce qui concerne la Commune de JAZENEUIL, une option a été mise sur la dernière semaine de Juillet. Il est proposé la réalisation d'une « fresque graphe » sur un mur de bâtiment à proximité du plateau sportif.

Une étude va être menée sur cette base.

N° 2010 - 21 – Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition des parcelles G 1136 et G 1135 des Basses Vignes en vue de l'implantation d'un lotissement communal.

Avant de proposer une nouvelle offre aux propriétaires de ces parcelles, le Conseil Municipal souhaiterait connaître approximativement le nombre de parcelles qui pourraient être mises en vente, et éventuellement l'implication d'un organisme de logements sociaux dans le projet.

N° 2010 - 22 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Yvon FALLOURD, actuellement Adjoint Technique de 1^{ère} classe, peut bénéficier d'un avancement de grade au titre de son ancienneté.

Pour permettre cette promotion après avis de la Commission Administrative Paritaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2010, et la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe après nomination de l'agent.

N° 2010 - 23 – Mise aux normes des lagunes

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne annonçant une aide financière de 18189 € pour la réalisation de la mise aux normes des lagunes, représentant 30% du montant HT de 60 630.41 €.

N° 2010 - 24 – Mise en vente de bois de noyer

Lors la tempête du 27 février 2010, un noyer du Pinnacle a été déraciné.

Le Conseil Municipal propose à la vente le tronc en bois d'œuvre, et donne pouvoir au Maire d'en négocier le prix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 0 heure 30 minutes.